



WWW.FAUNE-PACA.ORG

Première prise en main : s'inscrire, saisir une observation, créer un lieu-dit et données protégées

Grâce à Faune-paca.org, vous avez désormais la possibilité de saisir et gérer toutes vos observations en ligne et avec des restitutions cartographiques mises à jour régulièrement. Dans un premier temps, seule la saisie de vos observations d'oiseaux est possible. Fin 2009, vous pourrez également ajouter des données de mammifères, d'amphibiens et de reptiles. Cette petite notice est destinée à vous faciliter la prise en main de l'outil. Vous pouvez également trouver des réponses à vos questions sur le site faune-paca.org dans la rubrique FAQ (foire aux questions).

S'INSCRIRE

Afin de pouvoir profiter de toutes les options du site, il est nécessaire de s'inscrire. Un visiteur anonyme ne peut consulter qu'une partie des pages à disposition sur le site. Ces pages sont consultables par tout un chacun. L'utilisateur identifié a naturellement accès aux informations visibles par le visiteur anonyme, mais aussi à de nouvelles fonctions très utiles pour l'observateur de terrain. Les principales sont :

- pouvoir transmettre ses propres observations
- utiliser le puissant moteur de recherche pour exploiter les archives à disposition.

Sur la page d'accueil, cliquez sur [j'aimerais participer], en haut à droite de **Visiteur anonyme**. Vous arrivez sur une page séparée en deux parties : paramètres personnels et personnalisation du site. Suivez bien les instructions et remplissez obligatoirement les cases précédées d'un astérisque.

Pour valider votre inscription, vous devez accepter les termes du code de déontologie de Faune-paca, accessible depuis le formulaire d'inscription, ainsi que sur la page « Qui sommes-nous ». Une fois inscrit, vous recevrez automatiquement un mail avec votre mot de passe. Vous pouvez modifier ce mot de passe à tout instant dès votre connexion au site. Nous vous conseillons de bien personnaliser votre compte en fonction de vos besoins et de votre connexion Internet. Certaines fonctionnalités (la carte zoomable par exemple) nécessitent en effet une bonne connexion (ADSL), à vous de paramétrer en conséquence.

TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS

Après votre première connexion en tant qu'utilisateur inscrit et identifié, vous trouverez dans le menu de gauche une nouvelle entrée nommée « Transmettre mes observations ». La saisie se fait en plusieurs étapes.

1. La première étape consiste à déterminer le lieu précis de votre observation. Le concept de Faune-paca est de lier chaque observation à un lieu-dit. Pour choisir son lieu-dit, deux manières sont à votre disposition : soit saisir le nom exact du lieu-dit, soit le nom de la commune où est situé ce lieu-dit. Si vous passez par la commune, vous avez accès au listing des lieux-dits existants dans la base ou vous pouvez directement visualiser la commune sur fond cartographique Google Map (accès au chef-lieu de la commune, puis vous naviguez sur la carte). Les lieux-dits (utilisez le zoom pour les visualiser) sont figurés sous la forme de points jaunes bordés de rouge.

Quand vous avez choisi le lieu-dit qui correspond à l'endroit de votre observation, cliquez dessus et sélectionnez « Ajouter des observations sur ce lieu-dit » ou « Ajouter une observation précise » avant de passer à l'étape suivante. Si le lieu-dit que vous cherchez n'existe pas, nous vous invitons à créer ce nouveau lieu-dit si ce droit vous est accordé. Dans ce cas, lisez attentivement la partie consacrée à « Création d'un lieu-dit » dans cette notice.

2. Une fois choisi le lieu-dit, il ne vous reste plus qu'à sélectionner l'espèce, préciser le nombre total d'oiseaux (ainsi que la valeur de ce total : valeur exacte, estimation, minimum...), puis vous pouvez ajouter un commentaire, l'indice de nidification si l'espèce est observée en période de nidification (consultez les codes atlas dans le menu « Explication des symboles ») ; vous pouvez même protéger votre donnée si vous considérez qu'elle est trop sensible (l'espèce ou l'observation).

CREATION DE LIEUX-DITS

La création de lieux-dits n'est pas ouverte à tous les inscrits à Faune-Auvergne, il faut en faire la demande. Afin de garder une certaine cohérence dans la nomenclature, et pour que chacun puisse retrouver facilement le lieu-dit qu'il a noté sur la carte IGN, sur Carto-Exploreur ou sur Géoportail, nous vous demandons de suivre avec le minimum de rigueur les façons de procéder qui sont décrites ci-dessous.

La création de lieux-dits nécessite une grande rigueur afin que ceux-ci ne comportent aucune erreur, soient toujours localisables grâce aux différents outils à notre disposition (cartes IGN papier au 1:25000, carto-exploreur, géoportail, etc) et soient aisément identifiables par un autre observateur. Les recommandations qui suivent sont donc à lire et à suivre soigneusement.

On veillera tout d'abord à affecter le lieu-dit à la commune à laquelle il appartient grâce au logiciel carto-exploreur (avec la fonction Carte > Rechercher un toponyme, qui donne le lieu-dit et sa commune de rattachement) ; à défaut d'avoir cet outil, on pourra utiliser les cartes papier au 1 : 25 000^e en étant particulièrement attentif aux limites communales et, dans le cas de sites établis sur les limites communales, on pourra demander une vérification préalable à quelqu'un qui dispose de cartoexploreur.

En règle générale, on se tiendra rigoureusement aux lieux-dits de l'IGN pour la création d'un lieu-dit sur Faune-paca.org (cas n°1). Néanmoins, on pourra utiliser lorsque c'est nécessaire, faute de lieu-dit proche de son observation, d'autres éléments présents sur les cartes IGN (cas n°2).

Dans tous les cas, on ne créera pas de sites sortis de son invention (ex : « dans mon jardin »).

Dans tous les cas également, il faudra renseigner correctement l'altitude du lieu-dit qu'on vient de créer.

Cas n°1 : Cas des lieux-dits de l'IGN :

On les écrit comme l'IGN les a orthographié, à l'exception des abréviations comme Rnes, Sce, Riv. qui succèdent parfois à un lieu-dit et qu'on écrira en entier, avec une majuscule et entre parenthèses. Ex : Rau de Machin deviendra Ruisseau de Machin et le Machin Rau deviendra le Machin (Ruisseau).

Sauf cas particulier, les lieux-dits (contrairement aux communes) n'ont pas de trait d'union. Les articles « le », « la », « les » précédant le lieu-dit lui-même ne prennent pas de majuscule. On n'oubliera pas cet article défini quand il existe et on n'en inventera pas quand il n'y en a pas. Exceptionnellement, certains lieux-dits sont écrits en majuscules sur les fonds IGN, on veillera à les mettre en minuscules afin d'avoir une lecture homogène sur Faune-paca.org.

Voici une liste d'exemples de lieux-dits correctement orthographiés :

Machin	Marais de Machin	Machin (Buron)
Machine	le Moulin de la Machine	Machin (Grange)
le Machin	Moulin de Machin	Machin (Canal)
la Machine	Machin (Moulin)	Canal Saint-Machin
Saint Machin	l'Etang de Machin	Machin (Bergerie)
Saint-Machin	Etang Machin	Machin (Source)
Sainte-Machine	Gorges de la Machine	Source des Machins
Puy Machin	Forêt Domaniale de Machin	Machin (Belvédère)
Mont de Machin	le Bois de Machin	Belvédère de Machin
Combe Machin	Bois Machin	Machin (Maison Forestière)
Font de Machin	Chêne de Machin	Maison Forestière de Machin
Roche Machin	Ruisseau de Machin	Machin (Château)
Suc de Machin	Machin (Ruisseau)	Château de Machin
Anciennes Mines de Machin	la Machine (Rivière)	
la Croix de Machin	Machin (Ruines)	

Cas n°2 : En l'absence de lieux-dits (référencés dans carto-exploreur ou sur la carte 1 : 25 000^e) à proximité de son observation :

2-1 : On peut utiliser d'autres éléments qui sont sur les cartes IGN mais ne sont pas référencés comme des lieux-dits. Généralement ils sont écrits en abrégé avec une majuscule au premier mot, comme Cim., St. épur., Rvoir, Chap., Camp. On les notera comme l'IGN mais en entier et entre parenthèses après le nom de la commune. On fera une exception pour « bourg » qui n'existe pas en tant que tel sur les cartes IGN. Et on localisera le lieu-dit « nom de la commune (bourg) » sur l'église du chef-lieu de la commune (on ne créera pas de lieux-dits bourg ailleurs que dans ce chef-lieu de commune). Voici une liste d'exemples de sites pouvant être créés au sein ou aux environs des agglomérations: Nom de ville (bourg) Nom de ville (Gare) Nom de ville (Gendarmerie) Nom de ville (Cimetière) Nom de ville (Fabrique) Nom de ville (Camping) Nom de ville (Lycée) Nom de ville (Chapelle) Nom de ville (Collège) Nom de ville (Vierge) Nom de ville (Gymnase) Nom de ville (Zone industrielle) Nom de ville (Usine) Nom de ville (Station d'épuration) Nom de ville (Prison) Nom de ville (Hôpital) Nom de ville (Stade)

2-2 : On peut utiliser le nom du lieu-dit le plus proche auquel on apporte une précision de direction notée en abrégé, en majuscules et entre parenthèses : N, NE, NO, E, SO, S, SE, etc. On peut y ajouter une autre précision entre parenthèses, soit d'autres éléments des fonds IGN comme ceux du cas n°1 (généralement écrits en abrégé avec une majuscule au premier mot), soit par exemple une vallée ou un étang qui n'ont pas de nom ou encore une précision supplémentaire comme amont/aval. Dans ces derniers cas, on ne mettra pas de majuscule.

le Moulin de Machin (SO) Machin (N) (Eglise ruinée) le Moulin de Machin (NE) (gorges de la Monne) Machin (O) (Gué) le Machin (NO) (étang) Machin (S) (Poste gaz) le Machin (amont) le Machin (NO) (Poste électrique) Machin (N) (Ancienne mine) le Machin (SO) (Cheminée) le Machin (O) (Station de pompage) la Machine (E) (Réservoir) les Machins (SE) (Sablière) Machin (NO) (Borne) Machin (SO) (Centre de vacances)

2-3 : Il se peut également quelquefois qu'aucun lieu-dit ni aucun autre élément ne se trouve dans un grand rayon (supérieur à 1 km) autour de son observation. Ce cas est très rare et on veillera à ne pas abuser des solutions proposées. Quand c'est nécessaire, on utilisera autant que possible des éléments durables dans le temps. Voici deux exemples de sites pouvant être créés :

- confluence Durance/Verdon
- carrefour D12/D301

Faune-paca.org propose la possibilité de saisir des données géoréférencées précises (par exemple un nid de rapace) automatiquement rattachées au lieu-dit le plus proche (« mon compte » / « personnalisation du site »). Il est préférable d'utiliser cette fonction plutôt que de multiplier les créations de lieux-dits adjacents.

Merci à tous de respecter ces quelques règles. Vous rencontrerez des lieudits déjà présents qui ne les respectent pas, c'est normal, le travail de correction n'est pas fini. Vous pouvez signaler les erreurs rencontrées au cours de vos saisies aux ayant droits de gestion des lieudits (dans Informations/droits d'accès).

Pour créer votre lieu-dit, il faut agrandir la carte (molette de la souris ou curseur de la carte) jusqu'au niveau permettant de visualiser le positionnement des lieux-dits (ils deviennent visibles). Un clic gauche sur la carte là où vous voulez positionner votre lieu-dit ouvre un menu contenant l'option « Ajouter un lieu-dit » qu'il suffit de sélectionner. Un petit formulaire de saisie apparaît qu'il faut remplir soigneusement en utilisant les procédures décrites ci-dessus. Les coordonnées qui apparaissent en haut et à droite de la carte correspondent à la position de la souris, sauf lorsque vous manipulez et redirigez le marqueur rouge, et dans ce cas elles correspondent à la pointe du dit marqueur.

Un comité de gestion des lieux-dits est mis en place, vous pouvez en faire partie si vous souhaitez vous investir, dont la tâche consiste à valider chaque lieu-dit créé. Les membres se répartissent le travail en fonction de leurs affinités géographiques.

La protection des données

En vous inscrivant à faune-paca, vous avez accès aux données d'une grande majorité d'espèces excepté celles qualifiées de sensibles dont la publication est limitée durant une période définie. Cette liste d'espèces a été élaborée en croisant des critères de statut de protection, de rareté, de menace, de statut réglementaire et de sensibilité aux dérangements. Ces données sont protégées et matérialisées par une clef positionnée devant l'observation. Elles sont visibles par l'observateur concerné ainsi que par les administrateurs du système et les personnes ayant accès à certaines données cachées. Il est important de savoir que les données brutes concernant ces espèces ne sont pas accessibles dans les consultations des observations (consultation des données des 2, 5 et 15 derniers jours, consultations multicritères etc.) mais apparaissent sous forme synthétisée dans les restitutions cartographiques d'une carte pour voir. Cette liste est évolutive et sera révisée si nécessaire à tous moments. Des mises à jour de la liste seront effectuées en fonction de l'usage qu'il sera fait de l'outil. Vous pouvez cacher vous même vos observations qui ont un caractère plus particulier de confidentialité, par exemple du fait de la sensibilité biologique (présence d'un dortoir, d'un nid, d'une colonie etc.) ou de l'habitat qu'occupe l'espèce que vous avez observé. Par ailleurs, si une observation que vous n'auriez pas protégée révèle une information sensible nous vous conseillerons fortement de protéger la donnée. Le comité de gestion des données se réserve le droit de protéger la donnée en veillant de bien informer l'observateur du caractère sensible de son observation. A l'instar des données d'espèces à publication limitée, ces données ne font pas l'objet de restitutions publiques sous forme de données brutes (volet « Consulter »). Lors de l'inscription, chacun peut choisir par défaut de cacher toutes les données naturalistes qu'il déposera. Via son paramétrage personnel du site, chaque inscrit peut modifier ce choix à tout moment pour ses données à venir, dans un sens ou dans l'autre. Un auteur qui choisit de fournir par défaut des données cachées voit ses droits d'accès aux restitutions réduits.

D'une manière générale, la protection et la diffusion de ces données se fait dans le respect de l'objet statutaire de la LPO PACA qui est de protéger la faune vertebrée et leurs habitats et de produire des données qui pèsent dans les argumentaires de protection de la nature.